



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL du CONSEIL  
MUNICIPAL du 14 Juillet 2016**

L'an deux mil seize, le 14 juillet, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents: Mme PIAZZA Jacqueline, M. ARBAUD Sylvain, Mme FERNANDEZ Annick, M. PONSOT Jacky, M. BERNARD Lionel, Mme OATES Jill

Absent représentés : M. FARNETI Jean-Marc a donné pouvoir à Mme Annick FERNANDEZ  
Melle MATILLO a donné pouvoir à Mme Jacqueline PIAZZA  
Mme COBALEDA Véronique a donné pouvoir à M. Marc BELVISI  
Mme HENNINGSEN Marie-Paule a donné pouvoir à M. Sylvain ARBAUD

Secrétaire de séance: Mme Annick FERNANDEZ

\*\*\*\*\*

**Ordre du Jour**

1. **Décision modificative du budget communal**
2. **Achat d'un véhicule électrique**
3. **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial**
4. **Approbation du rapport annuel du SPANC**
5. **Questions diverses**

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Mme Annick FERNANDEZ est nommée secrétaire de séance.

**1. Décisions Modificatives Budget Communal**

Budget communal :

**INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre 001 / compte 001 : - 22 121,00 €  
Chapitre 21 / compte 2182 : + 7000,00 €

**RECETTES**

Chapitre 13 / compte 1326 : - 15 591,00 €  
Chapitre 13 / compte 1322 : + 470,00 €

**FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre 011 / compte 60621 : - 100,00 €  
Chapitre 65 / compte 6574: + 100,00 €

**DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité.

**2. Appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte – Achat d'un véhicule électrique**

Le Maire indique au Conseil que le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur sont co-lauréats et chefs de file de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)».



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 14 Juillet 2016

Le dispositif TEPCV permet de mobiliser une première dotation spécifique pour soutenir les actions contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique pour la croissance verte :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4),
- réduction de notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012,
- part des énergies renouvelables de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030)

Dans ce cadre, le PNR des Pré-Alpes d'Azur et la Communauté de Communes Alpes d'Azur ont programmé une série d'actions dans le cadre de la convention TEPCV, co-signée et financée par l'Etat.

Une de ces actions est ouverte aux 60 communes du territoire des partenaires et permet de soutenir l'acquisition de véhicules propres à hauteur de 9 000 € et dans la limite de 80% de subvention.

Aussi, le Maire explique que l'achat d'un véhicule électrique contribue aux objectifs du programme par les réductions d'émission de gaz à effet de serre directes générées et l'amélioration de la qualité de l'air. Le projet devra respecter les trois principes suivants :

- 1) L'achat concerne exclusivement un véhicule électrique et sa borne dédiée (pas de véhicule hybride ou norme euro 6)
- 2) L'ordonnancement de la dépense devra avoir lieu avant le 31 décembre 2017
- 3) La collectivité s'engage à mettre en place un flochage micro perforé sur la lunette arrière du véhicule reprenant la mention suivante : « Véhicule financé grâce au concours des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Les logos du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur et du label TEPCV apparaîtront.

C'est pourquoi le Maire propose au Conseil d'approuver la convention TEPCV et de solliciter une subvention de 9 000 € plafonnée à 80% pour l'acquisition d'un véhicule électrique et de sa borne dédiée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

- Approuve la Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte portée par le Parc Naturel Régional des Pré-Alpes d'Azur et la Communauté de Communes Alpes d'Azur présentée en annexe
- Approuve l'acquisition d'un véhicule électrique et sa borne dédiée
- Sollicite l'octroi d'une subvention issue du financement de l'Etat et attribuée au programme porté par le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », à hauteur de 9 000 € pour soutenir l'achat d'un véhicule électrique et de sa borne dédiée, dans un plafond de 80% de subvention
- Autorise M. le Maire à signer la convention TEPCV, la commande du véhicule et de sa borne ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce projet

### **3. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire, rappelle à l'assemblée conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.





Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL du CONSEIL  
MUNICIPAL du 14 Juillet 2016**

Vu le tableau des emplois de la commune, le Maire propose à l'assemblée, la création de **1 emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**, à temps complet à raison de **35 heures hebdomadaires pour assurer le secrétariat de la mairie.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** à l'unanimité d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

**4. S.I.E.V.I. – Rapport annuel 2015 – Assainissement Non Collectif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service public d'assainissement non collectif est assuré par le SIEVI depuis le 14 mars 2006.

Depuis cette date, c'est ce syndicat intercommunal qui est chargé d'établir et de rendre public le rapport annuel sur le service public non collectif (SPANC)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport pour l'année 2015, approuvé par le comité syndical du SIEVI du 27 juin 2016.

Monsieur le Maire donne lecture des principales informations contenues dans ce rapport et précise que l'intégralité des documents est consultable en Mairie, sous forme papier et sous forme dématérialisée en format PDF.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

**DONNE SON ACCORD**, par DIX voix Pour et UNE abstention (M. ARBAUD), pour l'approbation du rapport annuel du SIEVI du Service public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2015.

**5. Questions diverses**

- Regroupement des containers : Prise en compte des demandes des habitants
- Point sur les manifestations estivales 2016
- Demande d'occupation, par la Maison Des Enfants, de l'appartement situé au dessus de l'école pour préparer les activités périscolaires

L'ordre du jour est clos à 11h.

Le Maire



